

FORREVER™

L'Auto-entreprenariat

Le statut d'auto-entrepreneur

1

Vous souhaitez rejoindre Forever et ne savez pas quel statut d'entreprise choisir ?

Forever vous propose la micro-entreprise soit devenir auto-entrepreneur !



Pour qui ?

2

Toute personne physique peut devenir auto-entrepreneur tant que vous êtes :

- Majeur;
- Être domicilié en France;
- Être de nationalité française ou ressortissant européen;
- Ne pas être sous tutelle, ni sous curatelle;
- Ne pas être condamné à une interdiction de gérer ou d'exercer.

FOREVER™



Cumul d'emploi

3

L'auto-entrepreneuriat peut être exercé à titre principal ou à titre complémentaire.

A titre principal, l'auto-entreprise constitue une activité à part entière. A l'inverse, à titre complémentaire, l'auto-entreprise est une activité annexe en complément d'un autre statut :

- ▶ Etudiant;
- ▶ Salarié (avec accord de l'employeur en cas de clause d'exclusivité, ou de spécificités incluses dans le contrat de travail);
- ▶ Dirigeant assimilé salarié (Président ou dirigeant de SAS, gérant minoritaire ou égalitaire de SARL...);
- ▶ Fonctionnaire (en fonction de votre statut, vous devez remplir certaines conditions).
- ▶ Retraité;

FOREVER™



Simplicité de gestion :

4

- Création facile. Possibilité de se déclarer via internet directement
- Pas besoin d'établir de bilan. A noter qu'un compte bancaire dédié à l'activité est obligatoire si le chiffre d'affaires est supérieur à 10 000€ durant 2 années consécutives.
- Possibilités de cumuler la prestation de service (BONUS) et la vente de marchandise (Commissions) en BNC.
- Facilitation pour l'arrêt de l'activité. Il suffit de d'adresser une déclaration de cessation d'activité aux CFE rattaché.

FOREVER™

Cadre fiscal

5

- ▶ Franchise de TVA totale si le montant annuel des ventes est inférieur à 101 000€ ou si la valeur des prestations de services est inférieure à 39 100€ sur 2 années consécutives.
- ▶ Charges sociales réduites;
- ▶ Aide financière au travers de l'ACRE;
- ▶ Versement libératoire de l'IR qui permet de payer l'impôt dû en même temps que les cotisations;
- ▶ Vous devez déposer chaque mois ou chaque trimestre votre déclaration de chiffre d'affaires ou de recette sur le site www.autoentrepreneur.urssaf.fr selon l'option de déclaration que vous avez choisie.

FOREVER™

Condition pour opter pour le versement libératoire :

6

Pour pouvoir opter pour le versement libératoire, vous devez avoir un revenu fiscal de référence du foyer fiscal de l'avant-dernière année inférieur à l'un des montants suivants selon votre situation familiale :

- Si vous êtes une personne seule, 27 478€
- Si vous êtes en couple et sur le même foyer fiscal, 54 956€
- Si vous êtes en couple sur le même foyer fiscal avec 1 enfant, 68 695€
- Si vous êtes en couple sur le même foyer fiscal avec 2 enfants, 82 434€

Si vous dépassé le seuil qui correspond à votre situation, vous ne pourrez pas opter pour le versement libératoire.

FOREVER™

Déclarer vos revenus sur vos feuilles d'imposition:

7

Vous n'avez pas à fournir une déclaration professionnelle de bénéfice pour vos BNC ou BIC. Il faut simplement de vous ajoutez vos bénéfices dans votre déclaration complémentaire de revenu (n° 2042-C Pro) :

- Le montant annuel de votre chiffre d'affaires brut (BIC) devra être indiqué dans la partie « Revenus Industriels et commerciaux professionnels »
- Le montant de vos recettes (BNC) devra être indiqué dans la partie « Revenus non commerciaux »

FOREVER™

Remarque

8

- ▶ Seuil limité à 77 700€ pour les prestations de services et 188 700€ pour les activités de marchandises.
- ▶ Règlement de la CFE obligatoire.
- ▶ TVA non récupérable sur les dépenses (sauf option ou dépassement de seuil)
- ▶ Frais professionnel déduit forfaitairement.

FOREVER™

Les seuils

9

▶ Ventes de Marchandises :

- CA Annuel max de 188 700 €
- Abattement de 71% sur le CA pour le calcul de l'impôt et des charges sociales
- Taux de versement libératoire : 13,3 % du CA après abattement

▶ Exemple :

CA Annuel de	100 000 €
Charges annuelles de	-60 000 €
Abattement de 71 % du CA-	71 000 €
CA Imposable de	29 000 €
Taux forfaitaire impôt 13,3%	3 857 €
Bénéfice restant de	36 143 € (100 000 - 60 000 - 3857)

• Prestation de service:

- CA Annuel max de 77 700 €
- Abattement de 50 % sur le CA pour le calcul de l'impôt et des charges sociales
- Taux de versement libératoire : 22,9 % du CA après abattement

• Exemple :

CA Annuel de	50 000 €
Charges annuelles de	-10 000 €
Abattement de 50 % du CA	-25 000 €
CA Imposable de	25 000 €
Taux forfaitaire impôt 22,9%	5 725 €
Bénéfice restant de	34 275 €

• Cumul des deux activités:

• Exemple :

CA Annuel de	150 000 €
Charges annuelles de	-70 000 €
Abattement de 71 % du CA	-96 000 €
CA Imposable de	54 000 €
Taux forfaitaire impôt 13,3%	9 582 €
Bénéfice restant de	70 418 €

FOREVER™



Etude de cas

9

SOCIETE CLASSIQUE	
CA Prestation de service	55 000,00
CA Vente de Marchandise	30 000,00
TOTAL CA	85 000,00
Achat de Marchandise	15 600,00
Informatique	1 200,00
Location	8 400,00
Assurance	1 500,00
Honoraire comptable	2 000,00
Honoraire divers	500,00
Déplacement & Reception	3 600,00
CFE - CVAE	2 000,00
Autres taxes	2 000,00
Salaire et traitements	46 200,00
DAP	2 000,00
TOTAL CHARGES	85 000,00
RCAI	-
IS	-
BENEFICE	-
Salaire net	24 948,00

AUTO ENTREPRISE	
CA Prestation de service	55 000,00
CA Vente de Marchandise	30 000,00
TOTAL CA	85 000,00
Abattement 50% PS	27 500,00
Abattement 71% VM	21 300,00
RCAI	36 200,00
Prel Forfaitaire PS 22,9%	6 297,50
Prel Forfaitaire VM 13,3%	1 157,10
RTAT	38 745,40
Salaire net	38 745,40

FOREVER™



